

Contrat d'engagement solidaire – Panier de fruits bio



Octobre 2024 – Avril 2025

Entre La Ferme des Perrières

165, rue des Perrières, 45160 St Hilaire St Mesmin représentée par Mr Eric DURIEZ

Et l'adhérent(e) des Biaux Arpajonnais – AMAP

NOM :

Prénom :

Téléphone et courriel :

Soucieuse de promouvoir l'agriculture biologique, l'AMAP apporte son soutien au producteur en valorisant sa production en culture biologique. Le producteur de fruits a acquis des vergers qu'il a convertis en culture biologique et propose une vingtaine de variétés de pommes, de poires, de kiwis et du jus de fruits.

Engagement du bénéficiaire du panier :

- Pré-financer la production
- Participer au moins 1 fois à la distribution

Engagement du producteur :

- Mettre en œuvre ce qui est nécessaire sur son exploitation pour réaliser au mieux sa récolte.
- Livrer suivant le calendrier établi des produits de qualité, issus exclusivement de son exploitation.
- Exploiter dans le respect des réglementations en vigueur.

En adhérant à ce contrat :

- je préachète une certaine quantité de fruits.
- Je manifeste ma solidarité envers le producteur engagé dans une démarche biologique.
- Je contribue à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement.
- Je participe à l'organisation de la production avec l'agriculteur partenaire en consommant des produits dont je connais la provenance et les méthodes de production.

Ce contrat, établi en partenariat entre Eric DURIEZ et l'AMAP les Biaux Arpajonnais, est conforme aux statuts de l'association. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant le producteur, les abonnés et éventuellement un représentant du réseau Amap Ile de France

Dates de distribution : le MERCREDI aux ateliers salle Epinoches à Arpajon de 16h30 à 18h30 :

Le mercredi 9 octobre 2024

Le mercredi 13 novembre 2024

Le mercredi 11 décembre 2024

Le mercredi 15 janvier 2024

Le mercredi 12 février 2024

Le mercredi 12 mars 2024

Le mercredi 9 avril 2024

POMMES 1^{er} choix : 3,20 euros/kg - 7 distributions

POMMES 2^{ème} choix : 1,80 euros/kg (écartées au tri pour un coup, une pique, une déformation ou un épiderme anormal, un calibre trop petit) – 7 distributions

POIRES : 3,70 euros/kg (jusqu'à mars) – 6 distributions

KIWIS : 4,20 euros/kg (de novembre à février) – 4 distributions

JUS DE POMME : 2,90 euros/litre - 7 distributions

JUS DE POMME/POIRE : 3,20 euros/litre – 7 distributions

JUS DE POMME/FRAMBOISE : 4,50 euros/litre – 7 distributions

COMMANDES	Prix au kg	x Nombre de kg par distribution	x Nombre de distributions	Total
Pommes 1er choix	3.20		x 7	
Pommes 2ème choix	1.80		x 7	
Jus de pomme	2.90		x 7	
Jus pomme poire	3.20		x 7	
Jus pomme cassis	-	-	-	-
Jus pomme framboise	4.50		X 7	
Poires	3.70		X 6	
Kiwis	4.20		X 4	
TOTAL				

Modalités de règlement : chèques à l'ordre de SARL La Ferme des Perrières

☐ 3 chèques correspondant au montant total divisé par 3 et encaissés tous les 3 mois

☐ 1 chèque correspondant au montant total.

Ce contrat est établi en deux exemplaires : Un pour la Ferme des Perrières, un pour l'adhérent.

Fait à Arpajon, le

L'adhérent(e)

Le producteur